

Les crédits

sécurité. Le public devrait pouvoir prendre connaissance de la teneur des contrats attribués par le gouvernement.

Il devrait certainement être interdit aux députés de s'immiscer dans le processus d'attribution des marchés.

Il faudrait établir à la Chambre des communes un processus impartial de nomination et de confirmation pour les nominations par décret et autres.

• (1640)

Actuellement, si une nomination par décret est renvoyée au Comité de l'énergie auquel je siége, je sais que nous ne pouvons pas casser cette nomination. Nous pouvons tenir une petite audience et poser des questions. Cependant, si je comprends bien, que nous soyons d'accord ou non, une fois le décret signé, la personne accède au poste. Les examens qu'effectuent les comités ne sont que mises en scène.

Si le Parlement doit retrouver la place importante qui lui revient au sein de notre société, nous devrions être en mesure d'étudier la nomination des sous-ministres et des dirigeants des sociétés d'État et de certains organismes de réglementation.

Nous devrions également avoir le droit d'opposer notre veto à certaines nominations, comme les Américains l'ont fait récemment dans le cas de M^{me} Baird, candidate au poste d'attorney general.

À mon avis, les lobbyistes des catégories 1 et 2 ne devraient pas avoir à payer des frais d'inscription. Les gens devraient pouvoir adresser des pétitions et exprimer leur avis à nos dirigeants. Les lobbyistes professionnels devraient être tenus de consigner dans un registre public leurs principales dépenses, leurs honoraires importants et leurs activités. À mon avis, il est tout à fait inadmissible de permettre aux lobbyistes d'exiger des honoraires conditionnels.

Je crois que je devrais m'arrêter là. J'espère être parvenu à montrer que les Canadiens sont très en colère. Ceux d'entre nous qui font du porte à porte dans leur circonscription savent à quel point les Canadiens sont furieux des pensions et des avantages accessoires qui nous sont accordés. Les journaux publient constamment des articles sur les abus de pouvoir et des situations encore pires.

La seule façon de regagner la confiance de la population est d'adopter une loi et un code d'éthique rigoureux,

un peu comme l'a fait le Congrès des États-Unis après Watergate.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, le député a cité toute une série d'articles sous-entendant toutes sortes de choses terribles.

J'ai remarqué que tous ces articles ont été publiés avant 1988, quand le député était candidat pour le Parti progressiste conservateur aux dernières élections générales. Comme il était sûrement au courant de ces terribles révélations à ce moment-là, je me demande pourquoi il s'est porté candidat et a accepté la lettre du premier ministre lui proposant de représenter le Parti progressiste conservateur à ces élections.

Si les terribles questions d'éthique dont il nous parle aujourd'hui l'avaient vraiment préoccupé, il n'aurait sûrement pas accepté de représenter le parti qui a soi-disant fait ces terribles erreurs, n'est-ce pas? Il pourrait peut-être expliquer à la Chambre pourquoi il a accepté d'être présenté comme candidat par le premier ministre, en 1988.

M. Kilgour: Madame la Présidente, peut-être vous rappelez-vous que lorsque j'ai été expulsé du caucus après le vote sur la TPS, on avait rapporté que le premier ministre avait dit qu'il ne signerait pas ma déclaration de candidature si je décidais de me présenter de nouveau comme candidat pour ce parti.

Je lui avais répondu qu'il n'avait rien à craindre de ce côté, parce que tant qu'il dirigerait le Parti conservateur, je ne voudrais rien avoir à faire avec ce parti.

Je voudrais rappeler au député de Mississauga-Sud qu'en 1986, quand j'ai quitté son caucus pour une période de neuf mois, j'ai donné deux raisons, la première, que le gouvernement en place abusait de ses pouvoirs et la deuxième, qu'il ne faisait pas suffisamment attention aux problèmes de l'Ouest.

J'aime bien ce député. Que je dise cela en public ne lui plaît peut-être pas, mais je pense que si plus de députés de ce côté de la Chambre avaient sa candeur et sa franchise, la Chambre serait plus respectée qu'elle ne l'est actuellement.

L'un des problèmes de son caucus c'est qu'on n'y retrouve pas assez de députés comme lui, qui sont prêts à dire ce qu'ils pensent ici, au sein du caucus ou ailleurs. Le député d'Abitibi, par exemple, est un député que tous, à la Chambre, peuvent et devraient admirer. Il est un